

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget 2023

Séance du 08 avril 2023

Délibération n° 16

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents :

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchaty Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents :

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssef, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAILI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés : SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu l'article Article L1612-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire et le débat d'orientation budgétaire en date du 11 février 2023,

Vu la délibération n° en date de ce jour portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2022,

Vu le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, présenté lors de la séance du 11 février dernier en conformité avec l'article L 2311-1-1 du CGCT,

Vu le budget communautaire 2023 présenté par l'ordonnateur,

Vu les modifications intervenues en séance suite aux notifications de dotations et participations reçues depuis l'envoi de la note de synthèse communautaire,

LE CONSEIL communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Adopte le budget communautaire 2023 annexé à la présente délibération et décliné comme suit :**

- **Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 14.473.091,81 €**
  
- **Section d'investissement :**
  - ✓ **Dépenses :** **15.169.871,28 €**
  - ✓ **Recettes :** **16.723.784,80 €**

Fait et délibéré le 08/04/2023  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



**M. IBRAHIMA Said Maarifa**  
  
**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**



**Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest**

**Objet : Taux de fiscalité directe locale et montant de la taxe GEMAPI**

**Séance du 8 avril 2023  
Délibération n° 17**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 40  
Présents : 23  
Absents : 17  
Votants : 25  
- dont « pour » : 25  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

**Présents :**

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchaty Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

**Absents :**

ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU , SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf , MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAILI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

**Représentés :** SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

**Secrétaire de séance :** ALLAOUI Mohamed

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2023 :  
taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe  
d'habitation sur les résidences secondaires et la CFE ;

- et la nécessité de fixer chaque année le montant de la taxe gemapi,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### Décide

- D'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4.06 %,
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4.39 %.
  - CFE : 20.00 %
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.29%
- De fixer le montant de la taxe gemapi pour 2023 à 10 € par habitant et d'arrêter son produit à 500 200€,
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré le 08/04/2023  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



**M. IBRAHIMA Said Maarifa**

Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest